

223C1795
FR0004110310-FS0862

7 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ESI GROUP
(Euronext Paris)

Par courrier reçu 6 novembre, Mme Amy Sheldon (Shelley) Lorient de Rouvray (Lawrence) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 novembre 2023, les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital et des droits de vote de la société ESI GROUP et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ESI GROUP hors marché au profit de la société Keysight Technologies¹.

¹ Cf. notamment communiqué de la société ESI GROUP du 22 septembre 2023.